

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 09 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de procuration(s) : 1
Nombre votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame MACHET Annette, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MACHET Annette, LÉOMENT Nathalie, PIGNOUX Cécile, BOUYER Nadia, BIRAUD Alain, LE TUAL Fabien, CLUZEAU Jean-Paul, FALCONNET Eric, SEGUIN Frédérique, BOULET Marie-Hélène, GUILLAUD Elisabeth, GOYER Jean-Yves (arrivé à 20h30), CHEVALLIER Patricia, CHEVALLIER Guy

Absents excusés : MACHY Didier

Pouvoir : MACHY Didier a donné pouvoir à Mme LÉOMENT Nathalie

Absent : /

Secrétaire de séance : LÉOMENT Nathalie

Objet : Avis sur le projet de centrale photovoltaïque à "La Croix Ballet" (Etude environnementale)

2026/779-818

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée le 23 janvier 2025 par la société SPV DEV'ENR 18 concernant la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LIMALONGES (PC 079 150 25 00001).

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres en date du 11 février 2026 précisant que :

- ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale en application de l'article R122-2 du Code de l'environnement,
- conformément aux articles L122-1 V et R122-7 de ce code, le dossier présentant le projet est transmis pour avis à la commune d'implantation,

- Madame le Maire est invitée à télécharger ce dossier à partir de la plateforme France transfert et à lui faire part de l'avis du Conseil Municipal sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la date du présent courrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (5 pour, 6 contre, 4 abstentions), donne un avis défavorable à l'évaluation environnementale relative à la demande de permis de construire présentée par la société SPV DEV'ENR 18 concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de LIMALONGES (PC 079 150 25 00001).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Nathalie LÉOMENT
Secrétaire de séance



Annette MACHET
Maire

